



# Maison de secours de **BESSEGES**

15 rue Emile Zola - 30160 Bessèges

Tél. : 04 66 25 00 15

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes



**GARAGE  
PORTALES MICHEL**  
AGENT PEUGEOT

Charbes 30160 Bessèges  
TÉL. 04 66 25 15 44  
FAX 04 66 25 15 45  
www.peugeot.com

**Votre Notaire**  
**vous conseille**

Maître Yvette DESPINOY-GRUMBERG

**04 66 25 00 67**  
yvette.grumberg@notaires.fr



**Notaire**

**Droit de la Famille**

**Droit Immobilier**



**TAXI Besseges**

Fabrice LISITA  
**06 98 92 73 89**

70, rue de la République  
30160 Bessèges  
fablisita@hotmail.com

**TRANSPORT MEDICAL  
CONVENTIONNE ou privé**  
Toutes destinations 7/7

**Pompes Funèbres  
Cévenoles**



89, rue de Sellier Clairac  
30410 MEYRANNES  
**04 66 24 36 06**

**Chambres funéraires**

Marbrerie - Rénovation de caveaux  
Gravures

**TAXIS AMBULANCES  
CÉVENOLES**

Transports toutes distances



30, rue Albert Chambonnet  
30160 BESSÈGES

**04 66 25 19 40**  
**06 62 07 68 46**

**ETS MATHIEU**  
*Au Rayon de Verdure*

Jardinerie - Fleuriste - Espaces Verts

30160 BESSEGES - Tél. 04 66 25 06 26



**SALON DE COIFFURE  
CHEZ CHRISTEL**

TEL : 04 66 24 07 18  
PORT : 06 10 62 89 27

Ouvert, du mercredi au samedi midi & lundi

**HAIR - FASHION**  
Femmes • Enfants • Hommes

53 rue de la République  
30160 Bessèges



## Mot d'accueil de la Direction

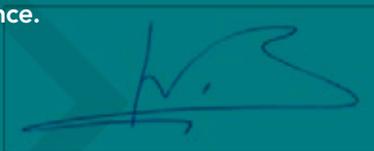
Vous venez d'être admis dans notre établissement, vous envisagez une admission pour vous ou l'un de vos proches, vous souhaitez mieux connaître l'**E.H.P.A.D. Maison de Secours de Bessèges** et ses services : pour l'intérêt porté à notre établissement, nous vous remercions.

Ce livret d'accueil vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées aux résidents.

Sachez que si vous décidez de passer un séjour parmi nous, vous serez notre hôte et que l'ensemble du personnel sera à votre écoute pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.

**Merci de votre confiance.**

Jean-Louis Filippi  
Directeur



## **PRÉSENTATION**

### L'historique de la Maison de Secours de Bessèges

Dès 1877 les sœurs franciscaines d'Alès investissent, rue Emile Zola, des locaux mis à leur disposition par des personnes de la paroisse afin de soigner les ouvriers miniers et leurs familles et de porter secours aux nécessiteux et aux indigents ainsi qu'aux personnes âgées et sans ressources.

Au cours de la guerre de 1914/1918 l'hospice devient hôpital pour les blessés de guerre.

Par la suite, des choix s'imposent, l'amélioration de la condition sociale des mineurs limite l'action des sœurs en leur faveur et accroît leur présence auprès des nécessiteux et des personnes âgées.

De 1945 à 1965 l'établissement ne cesse de s'agrandir pour faire face à sa mission mais en 1966 la maternité ferme et l'institution se recentre sur les personnes âgées. Le 28 Juillet 2000 les sœurs franciscaines vendent leur patrimoine mobilier et immobilier à l'Association de « la Maison de Secours ».

Cette association gère aujourd'hui un EHPAD de grande dimension en cœur de ville mais dans un environnement paisible, il propose 116 places en hébergement permanent et 6 places en accueil de jour.

Agréée au titre de l'Aide Sociale, de l'A.P.A., de l'allocation logement (A.L.S.) et de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.), la Maison de Secours est accessible à tous les revenus, mêmes les plus modestes.



Nous basons notre raison d'être et notre fonctionnement sur un ensemble de valeurs partagées qui se résument dans :

- le respect de la vie
- le respect de la personne
- le sens du service
- le sens de la responsabilité
- le sens de l'existence

Ainsi les différents acteurs de notre établissement : administrateurs, salariés, bénévoles, agissent pour le bien-être psychique et physique des résidents dans une logique de prise en charge individualisée et de qualité de vie en collectivité dans une structure accueillante.

Cette structure est administrée par un Conseil d'Administration et est dirigée par un Directeur nommé par ce Conseil. Les résidents et les familles sont associés au fonctionnement de l'établissement par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale.

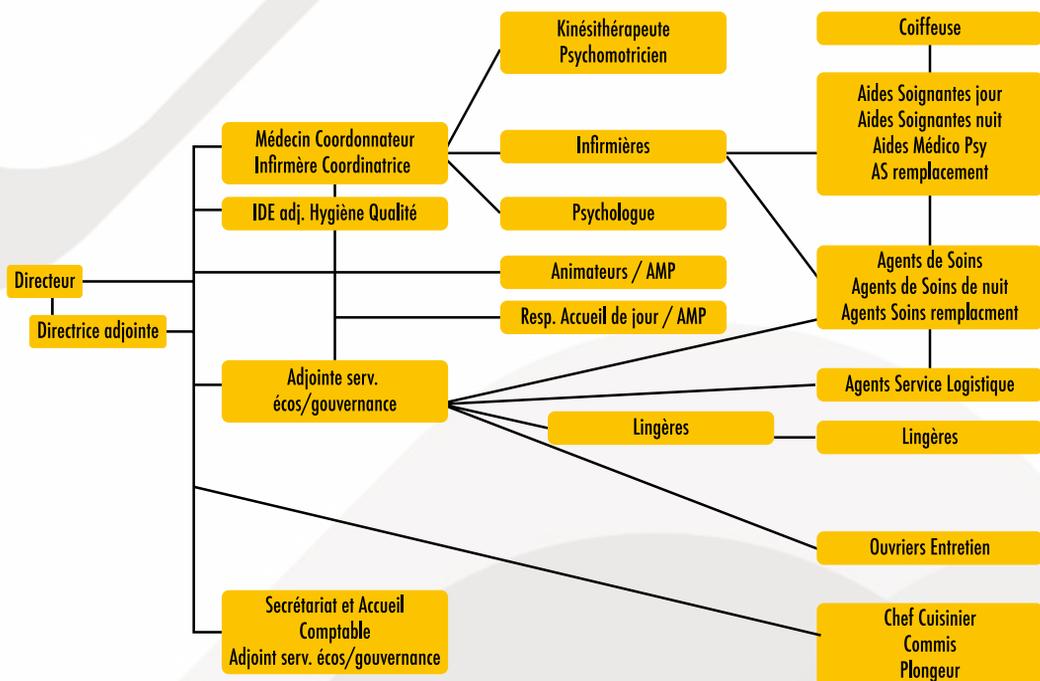
Chacun se voit proposer un accompagnement individualisé le plus adapté possible à ses besoins avec un libre choix parmi les prestations offertes.

Afin d'assurer au maximum nos missions d'hébergement, d'accompagnement et de soins, une équipe d'environ 75 personnes travaille au sein de l'établissement. Le personnel participe régulièrement à des formations professionnelles visant une amélioration constante de nos prestations.

L'E.H.P.A.D. Maison de Secours de Bessèges a su garder un côté chaleureux où il fait bon vivre, tout en apportant soins et services pour le bien-être de tous. Le Directeur et l'ensemble du personnel, sauront vous recevoir pour tout renseignement durant la préparation de votre admission, ainsi que durant tout votre séjour.

Les bénévoles de l'Association, ainsi que l'Aumônerie seront également présents auprès de vous pour vous accompagner dans votre vie au sein de l'établissement.

## Organigramme



2 modes d'hébergement : Hébergement Permanent et Accueil de jour.



L'établissement est agréé pour 116 lits d'hébergement permanent et 6 places d'accueil de jour dans un espace spécifique dédié.

Entourée d'un parc ombragé, l'établissement, entièrement climatisé, dispose de 58 chambres individuelles, dont 9 en secteur protégé «CANTOU» pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de 29 chambres à 2 lits, toutes dotées de prises pour TV, de

téléphone direct, agrémentées de cabinets de toilette avec WC, certaines avec douches, loggias et vue sur le parc.

Un projet de construction de 24 nouvelles chambres individuelles est en cours et verra le jour prochainement.

### **Les locaux sont composés :**

- de salons d'accueil et de loisirs
- de salles à manger
- de salles d'activités et de détente
- d'une salle de spectacle
- d'un salon de coiffure
- d'un cabinet médical
- d'une salle de kinésithérapie
- d'un équipement médical complet



## **Invitations**

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant la journée.

### **Les locaux sont composés :**

En cas de fermeture de l'entrée (avant 8h00 et après 20h00), une sonnette est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

### **Les locaux sont composés :**

Afin d'éviter certains abus, les journalistes, photographes ou démarcheurs ne peuvent vous rendre visite qu'avec l'autorisation expresse du Directeur. De même, les bénévoles extérieurs font tous partie d'une des associations ayant signé une convention avec l'établissement.

## Le médecin coordonnateur

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative du Directeur. Il peut être contacté par tous les résidents ou leurs familles.

### Il assure différentes missions :

- Évalue et valide la dépendance des résidents, ainsi que leurs besoins en soin ;
- Élabore le projet de soin avec l'équipe soignante, coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques et participe à l'évaluation de la qualité des soins ;
- Donne un avis médical pour les dossiers d'admissions ;
- Met en œuvre une politique de formation et participe aux actions d'informations des professionnels de santé ;
- Identifie les risques pour la santé publique et veille aux mesures utiles à la prévention, à la surveillance et à la prise en charge des risques ;
- Participe à la mise en œuvre des conventions inter-établissements pour la continuité des soins et pour une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels.

## L'infirmière coordinatrice

Elle organise, encadre, anime l'équipe et coordonne les moyens nécessaires au soin, à l'accompagnement et à l'animation socioculturelle, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.

Elle est ainsi garante pour chaque résident de la meilleure programmation possible des soins (projet d'accompagnement individualisé et plan de soin).

Elle est l'interlocutrice privilégiée des familles et des tuteurs. Si vous souhaitez la rencontrer, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du secrétariat. Elle est secondée par une adjointe aussi responsable qualité et hygiène.

## Les infirmières

Elles dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident. Elles assurent en particulier la dispensation des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants. Elles contribuent activement à l'accompagnement des résidents dans leurs parcours de soins et projet de vie.

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, elles encadrent au quotidien l'action des aides-soignantes et des aides médico-psychologiques.

## Les Aides-Soignantes et les Aides Médico-Psychologique

Elles assurent activement l'accompagnement des résidents par des soins de confort et par une assistance dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...) : le tout en maintenant au mieux l'autonomie du résident.

Elles exercent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice et des infirmières.

## La Gouvernante

Elle encadre les Agents des Services Hospitaliers. Elle veille à l'application et au suivi des normes et recommandations

applicables à notre établissement. Elle sensibilise le personnel au respect des normes de qualité, d'hygiène et de sécurité.

## La psychologue

Elle accompagne psychologiquement la personne âgée et son entourage familial dans les étapes qu'ils traversent. Elle contribue ainsi à la recherche d'un nouvel équilibre de vie au sein de la maison de retraite. Elle est présente à mi-temps dans la structure.

## Le psychomotricien

En collaboration avec le Médecin coordonnateur et l'équipe soignante, il aide au maintien des capacités motrices et cognitives des résidents

## Les médecins traitants

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur.

## Les intervenants extérieurs

Vous conservez le libre choix de vos praticiens spécialisés (dentiste, dermatologue, ophtalmologue...). Le transport est à la charge du résident et peut, suivant prescription médicale être assuré par un taxi ou une ambulance. Des masseurs kinésithérapeutes, podo-

logues, dentistes et autres spécialistes interviennent au sein de l'E.H.P.A.D. à titre libéral.

## Les animatrices

L'animation est une des fonctions essentielles à l'E.H.P.A.D. Notre projet d'établissement prévoit les activités et sorties vers l'extérieur : participation aux manifestations locales, visite touristique, lien intergénérationnel avec les écoles. Nos deux animatrices sont chargées de proposer aux résidents le plus grand choix d'animations, selon un planning hebdomadaire largement diffusé, afin qu'ils puissent choisir l'activité qui leur convient ou celle qui leur est la plus appropriée (gym douce, spectacles, atelier mémoire, musique, chant, jeux de société, peinture, photos, lecture, goûters d'anniversaire, sorties, promenades, pétanque et jeux d'extérieurs...).

De nombreux bénévoles sont aussi présents à leurs cotés à ces diverses occasions. Toutes les pratiques religieuses sont admises et facilitées, notamment par l'existence sur le site d'une chapelle.

Donner du bonheur, maintenir les résidents en bonne santé physique et morale, amener de la vie auprès d'une population en perte d'autonomie, tel est le projet global de l'animation dont l'établissement fait, aujourd'hui, un de ses atouts.

---

## La blanchisserie

Votre linge peut être entretenu gratuitement par une blanchisserie interne à l'établissement. Un marquage obligatoire de vos « Nom / Prénom » sur étiquettes sera effectué par cette blanchisserie avant l'entrée dans l'établissement.

Attention, il est conseillé d'éviter le linge fragile (soie, laine...) car nous ne pouvons l'entretenir. Si vous voulez garder ces types de vêtements, leur entretien sera à votre charge. À chaque ajout ou suppression de linge, il est indispensable de prévenir le personnel qui le notera sur votre « trousseau indicatif » rempli à votre arrivée et le fera marquer. Les draps, couvertures, dessus-de-lit, sont fournis et entretenus par l'établissement.

## Le salon de coiffure et esthétique

Un espace coiffure et esthétique est à disposition dans l'E.H.P.A.D. Les résidents peuvent convenir d'un rendez-vous avec un professionnel choisi par l'établissement ou, pour ceux qui ont leurs habitudes, faire appel à leur propre coiffeur.

Le montant de la prestation est intégralement à la charge du résident, selon les tarifs en vigueur affichés sur la porte du salon de coiffure.



## La cuisine

Nos cuisiniers s'attachent à vous offrir chaque jour des repas de qualité, équilibrés, adaptés et variés ou la qualité de présentation rivalise avec la promotion du bon goût. En cela, ils participent à l'animation et agrémentent la vie institutionnelle.

Il vous est possible d'inviter votre famille ou vos amis afin de partager votre repas, avec une participation financière. Prévenir 24h à l'avance en semaine et 48h à l'avance pour le week-end ou les jours fériés.

## Modalités d'admission

Toute personne qui envisage son admission au sein de l'établissement peut demander à en faire une visite préalable auprès de la Direction. Elle peut également obtenir, sur sa demande, les informations nécessaires pour effectuer son choix : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour.

Un dossier d'admission vous sera remis que vous aurez à nous retourner dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées. Il comporte :

- Le dossier médical à compléter par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation et à remettre sous pli médical confidentiel au nom du médecin coordonnateur.
- Le dossier administratif accompagné de la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et des justificatifs des pensions.

Le secrétariat de l'établissement se tient à votre disposition si vous le souhaitez pour l'obtention de renseignements complémentaires ou pour vous aider à accomplir cette démarche.

Après une visite par le demandeur et sa famille, l'admission est prononcée par le Directeur après avis de la commission d'admission.

L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la Charte des droits et libertés des personnes âgées en situation de handicap ou de dépendance sont respectés.

Si le demandeur n'est pas le futur résident, il va de soi que ce dernier doit être d'accord pour son admission dans notre établissement. D'autre part, les enfants doivent tous être du même avis.

## L'ACCUEIL DE JOUR DE LA MAISON DE SECOURS

L'accueil de jour aujourd'hui est fondamental pour lutter contre l'isolement des personnes âgées surtout en milieu rural.

Les personnes qui s'engagent moins dans les activités extérieures se recentrent sur le chez soi, ce qui les fragilise.

La maison de secours souhaite répondre aux besoins de ces personnes mais aussi de leurs proches.

Protéger, maintenir, restaurer, promouvoir l'autonomie des résidents, en tenant compte de la personnalité de chacun, dans ses composantes psychologiques, sociales, économiques et culturelles : tel est l'engagement de notre centre d'accueil de jour.

### **Les objectifs principaux sont :**

La prise en charge des personnes âgées dans le but de leur proposer des ateliers de stimulation cérébrale, de mémoire, d'orientation.

Leur permettre ainsi de continuer à vivre dans leur environnement le

plus longtemps possible, d'éviter une aggravation de la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Soulager les familles qui sont souvent désemparées et épuisées en les écoutant, les soutenant et les conseillant.

Préparer une étape intermédiaire pour une éventuelle entrée en EHPAD.

Le domicile de la personne est une partie intégrante du quotidien, du statut social, de soi et ainsi de son identité.

Un espace distinct est indispensable pour une prise en charge de qualité dans la sérénité : notre structure dispose dans son parc et dans un environnement très calme, d'une villa indépendante qui abrite plusieurs salles communes. Ces locaux dédiés et conviviaux favorisent le respect des choix de vie de chacun.

L'accueil de jour de la Maison de Secours de Bessèges est ouvert du lundi au vendredi pour 6 résidents au maximum et leur propose des activités individualisées et collectives.



## Le transport

Pour un déplacement lors d'une sortie, le coût du transport est pris en charge par l'E.H.P.A.D.

Lorsque ce déplacement est d'ordre médical, il peut être pris en charge par votre assurance maladie, votre mutuelle, ou vous-même.

## Votre courrier

Vous pouvez recevoir et envoyer votre courrier :

- La distribution se fait du lundi au vendredi en matinée.
- Vous devez déposer vos lettres à l'accueil avant 12h pour un envoi le jour même.
- L'affranchissement reste à votre charge.

## Le Culte

Des offices sont célébrés dans la Chapelle bâtie dans l'enceinte de l'établissement.



## Notre ambition permanente

- **APPORTER** encore plus de confort, de sécurité et de considération aux résidents.
- **PROPOSER** davantage d'espaces de rencontre aux résidents et à leurs familles.
- **STIMULER** la vie et maintenir une dynamique de santé morale et psychologique.
- **RÉPONDRE** encore plus aux désirs des résidents et à leurs affinités par une écoute très attentive dès leur admission et tout au long de leur séjour.
- **METTRE EN VALEUR** le parc et favoriser son accessibilité aux personnes peu autonomes.
- **RENFORCER** le lien inter-génération entre le personnel, le résident et nos partenaires extérieurs (écoles, clubs, associations...).
- **FAIRE** du résident le centre constant de nos préoccupations.
- **OFFRIR** une prise en charge plus personnalisée et adaptée à toutes les situations.

Tout en protégeant la quiétude et la sérénité des résidents, l'établissement se veut ouvert et convivial.

Aussi, nous vous encourageons à le visiter et à vous rendre compte par vous-mêmes de son caractère familial et professionnel.

**VOUS Y SEREZ LES BIENVENUS !**

## **TARIFS**

Les tarifs des prestations à la charge des résidents et des familles sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental du Gard. Comprenant les frais d'hôtellerie, d'animation et de pension complète. (Les tarifs sont affichés à l'entrée de l'établissement).

Les factures sont payables mensuellement en début de mois.

Les charges relatives à la perte d'autonomie, les aides à l'habillement et la toilette, les aides au repas, les produits pour l'incontinence ainsi que les suppléments de blanchisserie causés par l'état de dépendance du résident sont financés directement à l'établissement par le Conseil Départemental (tarif dépendance GIR 1 à 4).\*

Les charges relatives à la fourniture des dispositifs médicaux et la rémunération des personnels médicaux et de soins sont financées directement à l'établissement par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation de fonctionnement préalablement déterminée annuellement par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

\* Une partie de ces charges peut être demandée au résident sur avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental en fonction des revenus et/ou capitaux placés de celui-ci.

## **LES AIDES**

### **L'allocation de logement sociale**

Versée par la C.A.F. ou la M.S.A., elle est attribuée annuellement en fonction des ressources.

### **L'aide sociale**

Elle est versée par le Conseil Départemental après enquête sociale et mise en œuvre éventuelle de l'obligation alimentaire prévue par la loi.

Elle peut être totale ou partielle et les sommes versées font l'objet d'une récupération sur succession si le bénéficiaire dispose d'un patrimoine.

### **L'APA**

Allocation personnalisée d'autonomie est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie.

### **L'APL**

Aide Personnalisée au Logement, les résidents peuvent en bénéficier sous certaines conditions.

### **Mutuelle complémentaire**

Il est fortement recommandé aux résidents de souscrire une complémentaire santé qui les aidera à supporter les frais médicaux qui restent à leur charge.

En fonction de leurs revenus, ils peuvent obtenir une aide financière qui couvrira une part de leurs cotisations.

## Aides exceptionnelles

Certains régimes de retraite accordent à leurs ayants-droits des aides financières pour faire face aux frais générés par l'entrée en établissement ou par l'achat d'appareillage (lunettes, appareils dentaires...).

## Réduction d'impôts

Les dépenses d'hébergement et de dépendance peuvent, sous conditions, permettre une réduction d'impôts égale à 25% des dépenses réelles.

Cette réduction est limitée à 2500 Euros par an ou 5000 Euros pour un couple. Peut évoluer selon les dispositions fiscales.

## Assurances

Le contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par l'établissement couvre les dommages causés par les résidents à autrui dans le cadre des lois et réglementations en vigueur.

Toutefois il est demandé aux résidents de souscrire un contrat d'assurance pour assurer ses biens personnels lors de son séjour au sein de la structure.



## Annexe 1 :

### Charte des Droits et Libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Cette Charte est un outil de réflexion collective sur la pratique des équipes de soins et d'aide, gériatrique ou non, à domicile, à l'hôpital ou en institution médico-sociale.

Elle permet de fixer des objectifs, d'améliorer des attitudes mais aussi, de prendre conscience de l'importance du travail de ceux qui apportent professionnellement soins et aides aux personnes devenues vulnérables.

Elle est complétée par la mise en place au sein de l'E.H.P.A.D. « Maison de Secours de Bessèges » du Conseil de Vie Sociale se réunissant au minimum trois fois par an pour rendre compte des actions entreprises et des propositions visant à améliorer l'accompagnement des personnes.

#### Article 1 : Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

#### Article 2 : Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

### **Article 3 : Vie sociale et culturelle**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### **Article 4 :**

#### **Présence et rôle des proches**

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### **Article 5 : Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### **Article 6 :**

#### **Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

### **Article 7 :**

#### **Liberté d'expression et de conscience**

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

### **Article 8 :**

#### **Préservation de l'autonomie**

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

### **Article 9 :**

#### **Accès aux soins et à la compensation des handicaps**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

### **Article 10 :**

#### **Qualification des intervenants**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

### **Article 11 : Respect de la fin de vie**

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### **Article 12 :**

#### **La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

### **Article 13 :**

#### **Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable**

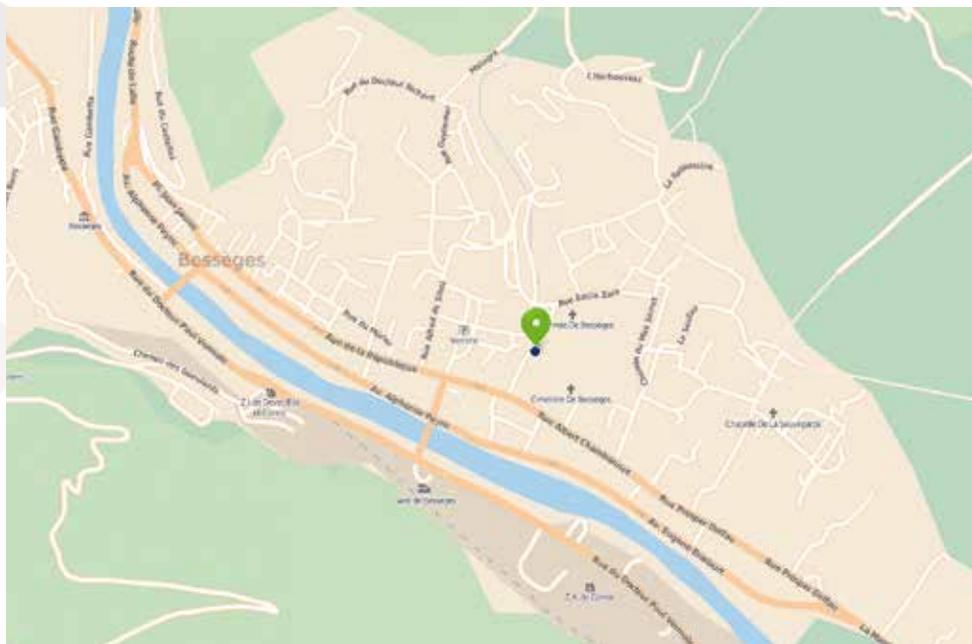
Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

### **Article 14 : L'information**

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

## Annexe 2 :

### Plan d'accès à l'E.H.P.A.D. « Maison de Secours de Bessèges »



## Remerciements

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des annonceurs pour leur précieux concours à la réalisation de ce livret. N'hésitez pas à les consulter pour vos besoins.

Vous recherchez un établissement de santé ?



*Au Pain Cévenol*



*Boulangerie Pâtisserie*  
44 rue Albert Chambonnet  
30160 BESSEGES  
Tel. 04 66 25 39 60

**LA CHEVILLE ALESIENNE** 

DANIEL ARNAUD  
Viandes en Gros - Demi-Gros

144 Rue André Boule - 30100 ALES  
04 66 86 29 32 [chevillealesienne@orange.fr](mailto:chevillealesienne@orange.fr)



**IPM**

30160 Robiac  
04 66 25 36 09  
06 22 72 55 96  
[ipm.info@wanadoo.fr](mailto:ipm.info@wanadoo.fr)



**Tabac - Presse - Loto**

56 rue de la République  
30160 BESSEGES  
Tél. 04 66 25 32 84

*la treille*  
ouvert tous les jours  
sauf le lundi  
de 9h00 à 12h30  
de 14h30 à 19h00  
& le dimanche  
matin



Céline & Bernard Rivière  
Place de la Révolution  
30160 BESSEGES  
Tél. 04 66 34 45 14

**Sr Paganotto et Fils**  
Fruits et Primeurs en gros



Sylvain 06 82 58 93 30  
Mario 06 82 58 93 31  
Tél. 04 66 30 14 10 - Fax 04 66 30 25 36  
[paganotto-primeur@orange.fr](mailto:paganotto-primeur@orange.fr)  
15 chemin des Caves - 30340 St Privat des Vieux

**POMPES FUNÈRES - MARBRERIE PEREYRON**



- Chambre Funéraire • Contrat prévoyance obsèques
- Construction et restauration caveaux
- Entretien sépultures • Gravures

30160 BESSEGES **Tél. 04 66 25 27 36**